

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 11 MARS 2019

OBJET / GAIA

**Projet de
construction d'un
local associatif à
caractère social**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
18 mars 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 28

Nombre de présents /
hor zirenak: 22

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 27

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, premier adjoint.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Pascal Bourguet, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Vincent Goytino à M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard à Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Pascal Bourguet à M. Jean-Noël Magis, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

La commune de Cambo-les-Bains envisage la construction d'un local associatif à caractère social qui sera attribué à l'antenne Croix-Rouge Française de Cambo-les-Bains pour permettre aux bénévoles d'assurer les missions d'urgence et de soutien aux personnes bénéficiaires de cette aide et la qualité de leurs actions.

Le choix de l'emplacement s'est naturellement porté à l'arrière du bâtiment dit « Centre Denentzat » qui accueillait autrefois le Centre de Secours et d'Incendie de la Commune. Ce bâtiment a déjà une vocation associative puisqu'il y a des salles communales mises à disposition des associations et il est situé à proximité du cœur de ville à 200 m. Intervenant dans un tissu urbain déjà constitué, la proposition de ce bâtiment reprendra les codes typologiques du quartier pavillonnaire, il offrira à l'association l'opportunité de renforcer ses actions par une accessibilité facilitée et une visibilité qui élargissent le cercle des bénéficiaires, bénévoles ou donateurs potentiels.

La construction de ce bâtiment sera déployée sur une superficie de 170 m² dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 185 000 € HT. Il offrira à l'association l'opportunité de renforcer ses actions par une accessibilité facilitée et une visibilité qui élargissent le cercle des bénéficiaires, bénévoles ou donateurs potentiels.

A cet effet, la Commune a sollicité les conseils de Madame Eliane Mendiboure, architecte pour l'élaboration de ce projet.

L'enveloppe financière affectée pour cette opération (travaux et honoraires) a été fixée, hors taxes, à environ 215 000 € HT (soit 258 000,00 € TTC) se décomposant de la manière suivante :

- 20 000 € pour la maîtrise d'œuvre,
- 10 000€ HT, pour les études et diagnostics divers ainsi que différentes missions liées à une telle réalisation,
- 185 000 € HT, pour travaux de construction dudit local.

Ce projet peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2019) selon le plan de financement, ci-dessous proposé :

	Montant HT	%
Montant de la subvention sollicitée (DETR)	86 000 €	40 %
Part du porteur de projet (autofinancement)	129 000 €	60 %
Total	215 000 €	100 %

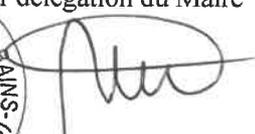
Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité.

- Valide le programme d'investissement pour un montant total HT de 215 000 €.
- Désigne Mme Eliane Mendiboure en qualité de maître d'œuvre et autorise le Maire à signer la proposition de cette mission,
- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019,
- Habilité le Maire à engager toute démarche dans ce sens ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Par délégation du Maire



Eliane NOBLIA
Adjointe/auzapezordea



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/03/2019